



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures et vingt-huit minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 19 juin 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Sandra SERMANSON, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Betty ARMOUGOM (Rose-Marie LOQUES), Alina GORDON (Pierre PORLON), Jacques RAMAYE (Nadia OUJAGIR), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Daniel DULAC (Marie-Alice RUSCADE), Jérôme CHOUNI (Gabrielle LOUIS-CARABIN).

**Etaient absents excusés :** MM. Marie- Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Grégory MANICOM, Annick CARMONT, Bernard RAYAPIN.

**Absents :** MM. Patrick PELAGE, Marie-Joël TAVARS.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	22	6	5	2

*Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, six (6) représentés, cinq (05) absents excusés et deux (2) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Projet de délibération, en vue de la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier de bureau 13/DCM2024/103*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,*

Considérant que le groupement de commande conclu entre la ville de Moule et la Caisse des Ecoles, pour la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier de bureau, est arrivé à échéance.

Recueil de délibérations en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception en préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 02/08/2024

Considérant que pour faire face aux besoins des entités en la matière il convient de conclure un nouveau groupement de commande.

Considérant que ce dernier, prévu aux articles L 2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique, constitue une solution pertinente pour réaliser des économies d'échelle pour la ville et la caisse des écoles tout en améliorant la qualité des prestations rendues et renforcer leur performance dans le domaine de la commande publique.

Considérant que dans cet optique une réflexion a été engagée entre les parties prenantes visant à la mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier, dans lequel la Ville de Le Moule serait le coordonnateur, en charge de l'organisation de l'ensemble des opérations de passation du marché.

Considérant que la procédure choisie est un appel d'offres européen selon l'article L 2124-2 et R 2124-2 1° du code de la commande publique. Que la technique d'achat retenue est l'accord cadre à marchés subséquents.

Considérant que la convention rentre en vigueur à sa notification aux différents entités et se termine à la fin de l'exécution du marché y afférent.

Considérant que l'accord cadre, d'une durée de 4 ans, est composé des lots ci-après :

Lots	Montant mini 4 ans HT	Montant maxi 4 ans HT
1 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la ville	100 000.00	600 000.00
2 – Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier standard pour la caisse des écoles	10 000.00	150 000.00
3 – Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure ou adapté pour la ville	0.00	375 000.00
4 – Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure ou adapté pour la caisse des écoles	0.00	100 000.00

Considérant que la Commission d'appel d'offres compétente est celle de la ville. Qu'il appartient au coordonnateur de signer et d'exécuter le marché au nom du groupement.

Considérant que le projet de convention de groupement soumis à l'approbation du Conseil municipal précise plus particulièrement :

- L'objet du groupement,
- Le rôle du coordonnateur,
- Le rôle des membres du groupement,
- La procédure de dévolution du marché,

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

- La désignation de la CAO du groupement,
- La durée du groupement,
- Etc...

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier de bureau pour la ville et la Caisse des Ecoles de Le Moule.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à la signer tous les documents afférents à cette opération.

**Article 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

La Secrétaire

Sylvia SERMANSON

Fait à Le Moule, le 25 Juin 2024

Pour avis conforme

Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 02/08/2024



Mairie de Le Moule  
DIRECTION DES ACHATS ET  
CONCESSIONS

GROUPEMENT DE  
COMMANDES  
VILLE ET CAISSE DES  
ECOLES

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

PASSATION D'UN ACCORD CADRE  
MULTI ET MONO ATTRIBUTAIRES A  
MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA  
FOURNITURE, LA LIVRAISON, LE  
MONTAGE ET L'INSTALLATION DE  
MOBILIER POUR LA VILLE ET LA  
CAISSE DES ECOLES DE LE MOULE

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 02/08/2024

## CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Entre

La Ville de Le Moule, représentée par son Maire, Madame Gabrielle CARABIN, agissant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dument habilité par la délibération 3/DMC2020/24 du 11 juin 2020.

D'une part,

La Caisse des Ecoles de Le Moule, représentée par Madame Elsa SUARES agissant en tant que Vice-Présidente.

D'autre part,

Il a été convenu comme suit :

### **PREAMBULE**

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau pour les services de la ville, à souscrire par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Ville et la Caisse des Ecoles de Le Moule souhaitent passer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique.

A cet effet, ils ont décidé de conclure une convention constitutive du groupement de commande.

### **Article 1er - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les personnes publiques susvisées en vue de la passation d'un accord cadre multi et mono attributaires à marchés subséquents pour la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier de bureau pour les services de la ville et la Caisse des écoles.

### **Article 2 - OBJET DU MARCHÉ**

Le marché à souscrire pour lequel le groupement est créé, est destiné à couvrir, pour chaque membre du groupement, les besoins suivants :

- Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la ville,

Accusé de réception en préfecture  
N° 2024-131462-1  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

- Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la caisse des écoles,
- Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure pour la ville,
- Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure pour la caisse des écoles.

### Article 3 - FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

#### 3.1 - Durée

Le groupement de commandes est constitué à l'entrée en vigueur de la présente convention et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

#### 3.2 - Coordonnateur du groupement

La ville de Le Moule est désignée en qualité de coordonnateur du groupement. Elle est chargée, à ce titre, d'organiser, dans le cadre du marché à passer les opérations ci-après :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de la consultation,
- Définir et recenser les besoins,
- Élaborer le dossier de consultation des entreprises,
- Assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres,
- Assurer la rédaction et l'envoi des dossiers de consultation aux sociétés intéressées,
- Rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- Analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse,
- Convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres,
- Envoyer les lettres de rejet,
- Rédiger le rapport de présentation,
- Mettre au point, signer et notifier les marchés au contrôle de légalité,
- Notifier les marchés aux candidats retenus,
- Procéder à la publication des avis d'attribution;
- Adresser une copie du marché notifié à chaque membre du groupement,
- Conclure, signer et transmettre les avenants éventuels au contrôle de légalité,
- Notifier les avenants éventuels à chaque membre du groupement,
- Procéder au lancement des marchés subséquents,
- Notifier les marchés subséquents aux entreprises,
- Transmettre les ordres de service aux opérateurs économiques.

Le coordonnateur reste compétent en cas d'infructuosité pour mener à bien la suite de la procédure conformément au code de la commande publique.

Agence de réception en préfecture  
971-219711173-20240626-13DCM2024103-DE  
Date de réception en préfecture : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024



Lots	Montant mini 4 ans HT	Montant maxi 4 ans HT
1 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la ville	100 000.00	600 000.00
2 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la caisse des écoles	10 000.00	150 000.00
3 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure ou adapté pour la ville	0.00	375 000.00
4 - Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure ou adapté pour la caisse des écoles	0.00	100 000.00

#### 4.3 - Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Ville de Le Moule.

#### 4.4 - Conclusion des marchés

Il incombe à la Ville de Le Moule de signer le marché au nom du groupement et de le transmettre au contrôle de légalité.

Une copie du marché signé sera adressée à la Caisse des Ecoles.

#### 4.5 - Exécution du marché

Il incombe à la Ville de Le Moule d'exécuter le marché au nom du groupement.

La Caisse des Ecoles s'engage à informer immédiatement le coordonnateur mandataire de la survenance de tout dysfonctionnement.

#### 4.6 - Règlement du marché

Chaque membre du groupement règle la part du marché qui lui incombe.

### Article 5 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

La ville est chargée de conclure et signer les avenants au nom du groupement.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

## **Article 6 - OBLIGATION DU COODONNATEUR**

La ville de Le Moule s'engage à réaliser les prestations objet du marché dans le strict respect de la définition des besoins pour chaque membre du groupement et des enveloppes financières ainsi définies.

## **Article 7 – RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION**

Chacune des parties pourra résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec accusé réception, moyennant un préavis de trois mois.

## **Article 8 - REGLEMENT DES LITIGES**

Les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention sont de la compétence du Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Toutefois, les membres du groupement s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend résultant de l'interprétation, de l'exécution et des suites de la présente convention.

## **Article 9 - REPRESENTATION EN JUSTICE**

La Caisse des Ecoles donne mandat à la ville de Le Moule pour la représenter vis-à-vis des cocontractants et des tiers à l'occasion de tout litige né de la passation ou de l'exécution du marché.

## **Article 10 – TYPE DE MOBILIER PAR LOT**

**Lot 1 : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau standard pour la ville.**

- Armoire bois et rangements divers, armoire à rideaux, armoire porte métallique, armoire portes coulissantes, armoire bibliothèque, armoire ignifuge, armoire ouverte (étagère), armoire portes et étagères ouvertes, armoires à tiroirs, armoires fortes et coffre forts, rayonnage, etc...
- Fauteuils et chaises visiteurs, fauteuil ergonomique, chaise dactylo, siège assis debout, fauteuils et chaises de réunion, chaise écolier, pouf, chauffeuse, canapé, porte manteau, patère, banc à patère, banc vestiaire, etc...
- Bureau de direction, bureau compact, bureau droit, bureau d'angle, bureau assis debout, caisson mobile, caisson hauteur bureau, etc...
- Table de réunion, table basse, table réglable en hauteur, table pliante, table rabattable, tables, table écolier, etc...

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

- Séparateur de bureau, cloisons et panneaux, cloisons mobile, écran de séparation, banque d'accueil, etc...
- Mobilier scolaire,
- Mobilier médiathèque,
- Mobilier de formation,
- Mobilier CDI,
- Vestiaire et casier,
- Accessoires,
- Etc...

Cette liste est non exhaustive.

### **7-2 Lot 2 : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier standard pour la caisse des écoles.**

- Armoire bois et rangements divers, armoire à rideaux, armoire porte métallique, armoire portes coulissantes, armoire bibliothèque, armoire ignifuge, armoire ouverte (étagère), armoire portes et étagères ouvertes, armoires à tiroirs, armoires fortes et coffre forts, rayonnage, etc...
- Fauteuils et chaises visiteurs, fauteuil ergonomique, chaise dactylo, siège assis debout, fauteuils et chaises de réunion, chaise écolier, pouf, chauffeuse, canapé, banc à patère, banc vestiaire, etc...
- Bureau de direction, bureau compact, bureau droit, bureau d'angle, bureau assis debout, caisson mobile, caisson hauteur bureau, etc...
- Table de réunion, table basse, table réglable en hauteur, table pliante, table rabattable, tables, table écolier, etc...
- Séparateur de bureau, cloisons et panneaux, cloisons mobile, écran de séparation, banque d'accueil, etc...
- Mobilier de restauration,
- Vestiaire et casier,
- Accessoires,
- Etc...

Cette liste est non exhaustive.

### **Lots 3 et 4 : Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier de bureau ergonomique sur mesure ou adapté**

- Bureau sur mesure avec plateau spécifique adapté à la morphologie, la pathologie et l'environnement de travail
- Bureau assis debout
- Fauteuil ergonomique sur mesure suite prescription de la médecine du travail
- Fauteuil ergonomique adapté à la morphologie, et la pathologie de l'agent
- Chaise ergonomique
- Souris ergonomique

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

- Bras d'écran hauteur variable
- Support PC portable ajustable
- Clavier ergonomique
- Clavier grossissant
- Clavier monomanuel
- Repose poignet ergonomique
- Repose pied
- Siège assis debout ergonomique
- Ballon
- Lampe pour malvoyant
- Etc...

Cette liste est non exhaustive

### Article 11 - ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification aux acheteurs.

Elle est établie en quatre exemplaires originaux.

Fait à Le Moule, le 18/07/2024



Pour la Ville de Le Moule

Le Maire,

Gabrielle CARABIN

Pour La Caisse des Ecoles,

La Vice-Présidente,

Elsa SUARES

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240625-13DCM2024103-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2024  
Date de réception préfecture : 02/08/2024

Notifiée et publiée le 02/08/2024